

Association des Maires Ruraux d'Ile-et-Vilaine
Notice relative à l'adhésion

En adhérant à l'Association des Maires Ruraux d'Ile-et-Vilaine (AMR 35), en plus du mensuel « 36 000 communes », vous intégrerez un réseau solidaire et convivial d'élus ruraux, vous recevrez une lettre mensuelle internet, vous pourrez accéder - si vous le souhaitez - à notre service de création de sites internet communaux « campagnol.fr » moyennant une cotisation modique, vous aurez accès à une assistance juridique, vous aurez à disposition un service de d'informations continues utiles dans l'exercice de votre mandat, mais avant tout, vous marquerez votre engagement pour la ruralité et donnerez plus de force à notre association !

Adhérer à l'AMR 35

Pour adhérer à notre association, vous devez renvoyer le bulletin d'adhésion à notre trésorerie (Mairie de Laignelet) accompagné d'un règlement :

- de **130 €** pour la cotisation annuelle + l'abonnement mensuel à « 36 000 communes » + le supplément mensuel
- ou de **120 €** pour la cotisation annuelle + l'abonnement mensuel à « 36 000 communes »
- ou de **101 €** pour la cotisation annuelle seule

*Mairie de Laignelet
32, Avenue du Maine
35 133 LAIGNELET*

Créer votre site internet communal

Pour créer votre site internet communal, vous devez adresser votre règlement (**180€/an**) directement à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

*Association des Maires Ruraux de France
52, Avenue du Maréchal Foch
69 006 LYON*

*Tél. : 04.72.61.77.20
Fax : 04.72.61.79.97
www.amrf.fr*

Des maires au service des maires
Des maires au service des maires

Association des Maires Ruraux d'Ile-et-Vilaine
23, Rue de Bretagne
35 420 LE FERRÉ

Tél. : 02.99.95.10.33
Fax : 02.99.95.17.85

amr35@orange.fr